



MINISTÈRE DU CADRE DE VIE
 ET DES TRANSPORTS EN CHARGE
 DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
 RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 BP 3502-3621 Cotonou BÉNIN
 Tél. : +229 21 31 81 45 / 21 31 55 08
 Prmp_mcvdd@cadredevie.bj

MINISTÈRE DU CADRE DE VIE ET DES TRANSPORTS, EN
 CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.

DOSSIER DE PRESELECTION

**POUR LA PASSATION DES MARCHES DE
 PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

**OBJET DU MARCHÉ : ETUDE DE FAISABILITE DES PROJETS DE
 RENFORCEMENT DURABLE DES CAPACITES DES UNITES
 OPERATIONNELLES DE LA DGERC DANS LE CONTEXTE SECURITAIRE,
 DE VALORISATION DES PRODUITS DE FAUNE DANS LE DOMAINE NON
 PERMANENT DE L'ETAT, DE PROMOTION DE L'ECONOMIE BLEUE
 DANS LE DOMAINE FORESTIER PERMANENT DE L'ETAT ET DE
 VERDISSEMENT DES INFRASTRUCTURES EN VUE DE LA RESILIENCE
 AUX EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES.**

REFERENCE SIGMAP DU MARCHÉ : PI_PPSS_108554

NOTICE AU MAITRE D'OUVRAGE
 Cotonou, le... 30/04/25
 Pour Lancement de l'Avis

MCVT
 Délégation de Contrôle des Marchés Publics
BON A LANCER
 Retiré le... 30/04/2025
 Nom... SOC PPSS
 Prénom... [Signature]
 Signature... [Signature]

AVRIL 2025

DELEGUE DE CONTROLE DES
 MARCHES PUBLICS
 [Signature]
 Kouassi François AGO

Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du
Développement Durable

**MARCHE DE PRESTATIONS
INTELLECTUELLES**

DOSSIER DE PRESELECTION

Émis le :/...../.....

**Pour les prestations de : ETUDE DE FAISABILITE DES PROJETS
DE RENFORCEMENT DURABLE DES CAPACITES DES UNITES
OPERATIONNELLES DE LA DGEFC DANS LE CONTEXTE SECURITAIRE,
DE VALORISATION DES PRODUITS DE FAUNE DANS LE DOMAINE NON
PERMANENT DE L'ETAT, DE PROMOTION DE L'ECONOMIE BLEUE
DANS LE DOMAINE FORESTIER PERMANENT DE L'ETAT ET DE
VERDISSEMENT DES INFRASTRUCTURES EN VUE DE LA RESILIENCE
AUX EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES.**

Avis a manifestation d'intérêt N° : PI_PPSS_108554

Source de financement : Budget National

Gestion : 2025

Imputation budgétaire : 114002006-2111

Accord de prêt : sans objet

AVRIL 2025

Table des matières

- I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI).....
- II. CANEVAS DE RAPPORT D'EVALUATION DES MANIFESTATIONS D'INTERET.....
- III. MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

BON AVANCEMENT
MONTAGNE
MONTAGNE

I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Projet : Programme Pilotage et Soutien au Services (PPSS).

Objet : ETUDE DE FAISABILITE DES PROJETS DE RENFORCEMENT DURABLE DES CAPACITES DES UNITES OPERATIONNELLES DE LA DGEFC DANS LE CONTEXTE SECURITAIRE, DE VALORISATION DES PRODUITS DE FAUNE DANS LE DOMAINE NON PERMANENT DE L'ETAT, DE PROMOTION DE L'ECONOMIE BLEUE DANS LE DOMAINE FORESTIER PERMANENT DE L'ETAT ET DE VERDISSEMENT DES INFRASTRUCTURES EN VUE DE LA RESILIENCE AUX EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES.

Référence du marché : PI_PPSS_108554

Avis N° 018 /PRMP/MCVT/PPSS/S-PRMP...05-05-2025

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics de Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le **31 mars 2025**.
2. Le **Ministre du Cadre de Vie et des Transports chargé du Développement Durable** a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds du budget national afin de financer les activités du **Programme Pilotage et Soutien au Services (PPSS)**, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relative à **l'étude de faisabilité des projets de renforcement durable des capacités des unités opérationnelles de la DGEFC dans le contexte sécuritaire ; de valorisation des produits de faune dans le domaine non permanent de l'état ; de promotion de l'économie bleue dans le domaine forestier permanent de l'état et de verdissement des infrastructures en vue de la résilience aux effets des changements climatiques.**

Les prestations seront exécutées en **quatre (04) lots** :

- **Lot 1 : Etude de faisabilité des projets de renforcement durable des capacités des unités opérationnelles de la DGEFC dans le contexte sécuritaire.**
- **Lot 2 : Etude de faisabilité du projet de valorisation des produits de faune dans le domaine non permanent de l'Etat.**
- **Lot 3 : Etude de faisabilité du projet de promotion de l'économie bleue dans le domaine forestier permanent de l'Etat.**

- **Lot 4 : Etude de faisabilité du Projet de verdissement des infrastructures en vue de la résilience aux effets des changements climatiques.**

3. Les prestations comprennent :

- **Lot 1 : Etude de faisabilité des projets de renforcement durable des capacités des unités opérationnelles de la DGEFC dans le contexte sécuritaire.**

L'objectif général de cette étude est d'étudier la faisabilité de Projet d'un projet visant à renforcer durablement les capacités des unités opérationnelles de la DGEFC afin qu'elles puissent mieux gérer les impacts de l'extrémisme violent et du terrorisme sur les ressources naturelles et les communautés locales.

L'étude vise spécifiquement à :

a. Analyser les besoins en formation : identifier les compétences et formations nécessaires pour le personnel de la DGEFC afin d'améliorer leur efficacité face aux menaces sécuritaires. Il s'agit spécifiquement de :

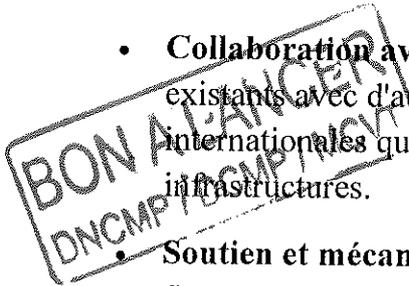
- **identifier des Lacunes** : Une évaluation systématique des compétences actuelles du personnel doit être réalisée pour identifier les domaines où des améliorations sont nécessaires. Cela inclut des compétences techniques en gestion forestière, conservation de la biodiversité, et surveillance environnementale.
- **proposer des formations aux techniques spécialisées** : les agents doivent recevoir une formation sur les meilleures pratiques en matière de gestion durable des forêts, y compris le reboisement, la lutte contre la déforestation, et la conservation de la biodiversité, l'utilisation d'outils modernes de surveillance (drones, systèmes d'information géographique) pour améliorer le suivi des ressources naturelles et détecter les activités illégales.

b. Évaluer les infrastructures existantes : Examiner l'état actuel des infrastructures et des ressources matérielles disponibles pour soutenir les activités de la DGEFC. Il s'agit de :

- **Bureaux et espaces de travail** : Vérifier l'état des bureaux, des salles de réunion et des espaces de travail. Une infrastructure adéquate est essentielle pour le bon fonctionnement des équipes.
- **Équipements Techniques** : Évaluer la disponibilité et l'état des équipements techniques nécessaires pour la surveillance et la gestion

des ressources naturelles, tels que les ordinateurs, les dispositifs GPS, et les outils de communication, matériels de bivouac en forêt

- **Véhicules Utilisés** : Analyser la flotte de véhicules disponibles pour les patrouilles sur le terrain. Les véhicules doivent être adaptés aux conditions locales pour assurer une mobilité efficace.
 - **Accès aux Zones Sensibles** : Évaluer l'état des routes et des chemins d'accès aux zones protégées. Des infrastructures routières en bon état sont essentielles pour permettre un accès rapide et efficace aux sites d'intervention.
 - **Base de Données** : Examiner les systèmes d'information en place pour la gestion des données relatives aux ressources forestières et faunique tant terrestres et aquatiques. Un système efficace permet une meilleure collecte, analyse et diffusion des données.
 - **Technologies de Surveillance** : Évaluer l'utilisation de technologies modernes (comme les drones ou les caméras de surveillance) pour le suivi des activités illégales et la conservation des ressources.
 - **Programmes de Formation Existants** : Analyser l'efficacité des programmes de formation en place pour le personnel sur l'utilisation des infrastructures et équipements. Des formations adaptées sont nécessaires pour maximiser l'utilisation des ressources disponibles.
 - **Compétences Techniques** : Identifier les lacunes en matière de compétences techniques qui pourraient limiter l'utilisation efficace des infrastructures existantes.
 - **Collaboration avec d'autres Institutions** : Évaluer les partenariats existants avec d'autres agences gouvernementales, ONG ou institutions internationales qui pourraient soutenir le renforcement des infrastructures.
 - **Soutien et mécanisme financiers** : Identifier les sources potentielles de financement pour améliorer les infrastructures, que ce soit par le biais d'organisations internationales ou de programmes gouvernementaux.
- c. Proposer un cadre stratégique** : Pour renforcer durablement les capacités des unités opérationnelles de la Direction Générale des Eaux, Forêt et Chasse (DGEFC) au Bénin face à l'extrémisme violent et au terrorisme, un cadre stratégique structuré autour de plusieurs axes prioritaires est nécessaire. Ce



cadre doit s'articuler autour des objectifs de gestion durable des ressources naturelles tout en garantissant la sécurité des agents et des communautés locales. Il s'agit de

- **proposer une vision stratégique** pour faire du Bénin un pays résilient aux menaces sécuritaires, avec une gestion durable des ressources naturelles, garantissant la sécurité environnementale et le bien-être des populations.
- **proposer une structuration du projet en composantes** dans le but de créer un environnement propice à la gestion durable des ressources naturelles tout en garantissant la sécurité face aux menaces croissantes d'extrémisme violent et de terrorisme. En renforçant les capacités institutionnelles, en améliorant la coordination entre acteurs, et en impliquant activement les communautés locales, le Bénin pourra mieux répondre aux défis environnementaux et sécuritaires

d. Identifier les partenaires potentiels : plusieurs partenaires potentiels peuvent être mobilisés pour soutenir les efforts en matière de gestion durable des ressources naturelles et de lutte contre l'extrémisme violent. Il s'agit d'échanger et de solliciter les partenaires que sont

- **FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture)** : La FAO soutient les initiatives de gestion durable des ressources naturelles et pourrait apporter une expertise technique ainsi que des financements à travers son Programme de Coopération Technique
- **PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement)** : Le PNUD est engagé dans divers programmes de développement durable au Bénin et peut fournir un soutien technique et financier pour renforcer les capacités institutionnelles.
- **UNCCD (Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification)** : Cette organisation peut aider à mobiliser des ressources pour lutter contre la dégradation des terres et promouvoir la résilience face aux changements climatiques
- **Banque Mondiale** : Elle finance divers projets liés à l'environnement et au développement durable. La Banque Mondiale pourrait être un partenaire clé pour le financement d'initiatives visant à renforcer les capacités de la DGEFC.

- **Fonds Vert pour le Climat** : Ce fonds finance des projets qui visent à lutter contre le changement climatique. Le Bénin peut solliciter ce fonds pour soutenir ses efforts en matière d'adaptation et de mitigation
- **Coopération Allemande (GIZ)** : La GIZ soutient divers projets environnementaux au Bénin, notamment ceux liés à la gestion durable des terres et à la biodiversité. Elle peut apporter un soutien technique et financier.
- **Ambassades et agences de coopération** : Plusieurs pays ont des programmes d'assistance au développement qui pourraient inclure le soutien à la gestion environnementale au Bénin.
- **Entreprises locales engagées dans la durabilité** : Les entreprises qui investissent dans la durabilité environnementale peuvent être impliquées dans des partenariats public-privé pour financer ou mettre en œuvre des initiatives.
- **Universités et centres de recherche** : Collaborer avec des institutions académiques pour mener des recherches sur les meilleures pratiques en matière de gestion durable, ainsi que pour former le personnel de la DGEFC.

e. Une note conceptuelle et d'identification de Projet comprenant :

- tous les éléments améliorés de l'état des lieux ;
- les cibles et indicateurs du projet ;
- le budget prévisionnel du projet ;
- l'arrangement institutionnel proposé pour la gestion du projet.

➤ **Lot 2 : Etude de faisabilité du projet de valorisation des produits de faune dans le domaine non permanent de l'Etat.**

Cette étude vise à déterminer la faisabilité d'un projet de valorisation des produits de la faune dans les domaines non permanents de l'Etat, pour la valorisation des opportunités durables des chaînes de valeurs des produits de faune et de préservation des corridors de biodiversité dans le domaine non permanent de l'Etat.

Les objectifs spécifiques de cette étude sont les suivants :

- **établir un état de référence des produits de la faune dans domaines non permanent de l'Etat en république du Bénin à travers :**

- l'évaluation du potentiel faunique des domaines non permanent de l'Etat en république du Bénin.
- La cartographie des domaines non permanents de l'Etat valorisables en république du Bénin.
- **inventorier les potentialités écotouristiques offertes par les produits de la faune, ainsi que les options de valorisation proposées dans les domaines non permanents de l'État à travers :**
 - réalisation d'un inventaire des expériences similaires dans la région et l'état de données disponibles et exploitables pour le projet
 - l'évaluation des potentialités écotouristiques offertes par les domaines non permanents de l'Etat en république du Bénin.
 - la proposition de la mise en place des circuits d'observation des produits de la faune (ornithologique, mammaliene, reptilien ...etc) au sein des domaines non permanents de l'État en république du Bénin ayant un potentiel valorisable.
 - la proposition de la mise en place d'aménagement écotouristique durable dans domaines non permanent de l'Etat valorisables.
 - l'évaluation du niveau d'éducation environnemental des communautés riveraines autour des domaines non permanent de l'État en république du Bénin.
 - l'évaluation du potentielle d'accueil et d'hébergement disponible autour des zones de situation rapprochées des domaines non permanent de l'Etat valorisable.
- **élaborer une note d'identification de Projet de valorisation des opportunités durables des chaînes de valeurs des produits de faune et de préservation des corridors de biodiversité dans le domaine non permanent de l'Etat**
 - Une évaluation des opportunités durables des chaînes de valeurs des produits de faune et de préservation des corridors de biodiversité dans le domaine non permanent de l'Etat
 - Une valuation du cadre légal et institutionnel de mise en œuvre du projet.
 - La définition des activités prioritaires, les résultats attendus ainsi que les éléments budgétaires pour chaque composante dans une optique d'efficacité renforcée et d'impact sur la préservation des ressources fauniques et de développement économique ;
 - La proposition des processus techniques, économiques, financiers et sociaux qui seront promus par le projet ;

- La mise en place d'une stratégie environnementale et sociale, et visant à identifier et prévenir les risques environnementaux et sociaux induits par le projet.
- proposer la planification technique et financière du projet;
- **Elaboration des risques et mesures d'atténuation à prendre pour la réussite du projet**
- **Valider des documents produits en atelier avec les acteurs.**

➤ **Lot 3 : Etude de faisabilité du projet de promotion de l'économie bleue dans le domaine forestier permanent de l'Etat.**

Cette étude vise à évaluer la faisabilité multidimensionnelle (technique, économique, environnementale, institutionnelle et sociale) d'un projet de promotion de l'économie bleue dans le domaine forestier permanent de l'Etat et élaborer les documents de cadrage nécessaires à sa mise en œuvre.

De façon spécifique l'étude vise à:

1. Analyser le potentiel des écosystèmes aquatiques présents dans le domaine forestier permanent ;
2. Évaluer la faisabilité du projet sur le plan technique, économique, institutionnel, financier et socioculturel ;
3. Définir un cadre stratégique et opérationnel, incluant :
 - Un plan d'action détaillé avec des indicateurs de suivi ;
 - Un budget prévisionnel et des mécanismes de financement ;
 - Une structure institutionnelle de gouvernance.
4. Identifier les risques critiques et leurs mesures d'atténuation ;
5. Proposer un cadre de suivi et d'évaluation du projet ;
6. Élaborer une note conceptuelle et un rapport final de faisabilité.

➤ **Lot 4 : Etude de faisabilité du Projet de verdissement des infrastructures en vue de la résilience aux effets des changements climatiques.**

L'objectif général de cette consultation est d'évaluer la faisabilité de la mise en œuvre d'un projet de verdissement des infrastructures en vue de la résilience aux effets des changements climatiques et d'élaborer la note conceptuelle et d'identification y afférente.

De façon spécifique, il s'agit de :

- Faire l'état des lieux sur le verdissement des infrastructures réalisée par le PAG 2 et le PAG 1;
- Faire le point des infrastructures à réaliser encore avant la fin du PAG 2 et prendre connaissance du plan de verdissement prévu pour chacune de ces infrastructures ;
- Étudier les faiblesses notées ou constatées sur les infrastructures déjà verdies et proposer des mesures correctives spécifiques ;
- Faire une analyse détaillée de la faisabilité technique, économique, financière, institutionnelle et organisationnelle, environnementale et socioculturelle du projet proposé ;
- Elaborer un plan détaillé qui spécifie les indicateurs pour les objectifs du projet, les résultats et les activités,
- Proposer un plan de verdissement des infrastructures non verdies ;
- Evaluer le coût de mise en œuvre des actions proposées et identifier les sources potentielles de financement ;
- Elaborer le plan de sauvegarde environnemental et social pour le projet ;
- Décrire le mécanisme de suivi et évaluation du projet;
- Elaborer le document complet de l'étude de la faisabilité du projet
- Rédiger une note conceptuelle et d'identification de Projet.

NB : Un candidat peut soumissionner pour tous les lots et en être attributaire de l'ensemble.

4. Le délai de réalisation de la mission est de **six (06) mois pour le lot 1, cent vingt (120) jours calendaires pour le lot 2 ; trois mois et demi (3,5) mois pour le lot 3 et (90) jours calendaires pour le lot 4.**
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.

7. Une liste des candidats **d'au moins cinq (05) et au plus huit (08)** présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.
8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon **la méthode de sélection fondée sur la qualité et le cout (SFQC)**.
9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, **si moins de cinq (05) candidats sont présélectionnés**, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, **soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires** la procédure en vue de compléter la liste restreinte.
10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

- **Lot 1 : Etude de faisabilité des projets de renforcement durable des capacités des unités opérationnelles de la DGEFC dans le contexte sécuritaire.**

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec les études.	[10]	Activité non inscrite au RCCM = 00 point Activité inscrite au RCCM = 10 points	Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts

<p>2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine de l'évaluation des programmes politiques et/ou projets de développement au cours des cinq (05) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024)</p>	<p>[25]</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>-Pour les anciens cabinets/firmes</i> <p>Avoir réalisé au moins deux (02) missions (à raison de 12,5 points par expérience approuvée)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence</i> <p>Disposer d'un personnel d'encadrement de niveau BAC+5 dans l'un des domaines suivants : Sciences Environnementales, Gestion des Ressources Naturelles, Développement Durable, ou tout autre domaine jugé équivalent et ayant participé /réalisé au moins deux (02) missions (à raison de 12,5 points par expérience approuvée).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Pour les anciens cabinets/firmes</i> <p>Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence</i> <p>Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement</p>
---	-------------	--	--

BONALANCE
DNCMP/DCMP/MCVI

<p>3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans l'étude de faisabilité des programmes ; politiques et /ou projets de développement au cours des (05) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024)</p>	<p>[50]</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Pour les anciens cabinets/firmes</i> Avoir réalisé deux (02) missions (à raison de 25 points par expérience approuvée) • <i>Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence</i> Disposer d'un personnel d'encadrement de niveau BAC+5 dans l'un des domaines suivants : Sciences Environnementales, Gestion des Ressources Naturelles, Développement Durable, ou tout autre domaine jugé équivalent et ayant participé /réalisé au moins deux (02) missions (à raison de 25 points par expérience approuvée). 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Pour les anciens cabinets/firmes</i> Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) • <i>Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence</i> Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement
<p>4. Organisation technique et managériale du cabinet/firme</p>	<p>[05]</p>	<p>Présentation du cabinet/firme : 2,5 points ; Organigramme du cabinet/firme : 2,5 points</p>	<p>Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme</p>
<p>5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission</p>	<p>[10]</p>	<p>- Liste du personnel (02 points) Chef de Mission: Titulaire d'un BAC+5 dans l'un des domaines suivants: Sciences Environnementales, Gestion des Ressources Naturelles, Développement</p>	<p>Liste du personnel et copie simple des diplômes</p>

		<p>Durable, ou tout autre domaine jugé équivalent; (04 points)</p> <p>Un consultant associé: Titulaire d'un BAC+3 en gestion des projets, ou en Administration des Affaires ou tout autre domaine équivalent. (04 points)</p>	
TOTAL	[100]		

➤ **Lot 2 : Etude de faisabilité du projet de valorisation des produits de faune**

dans le domaine non permanent de l'Etat.

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec les études.	[10]	Activité non inscrite au RCCM + 00 point Activité inscrite au RCCM = 10 points	Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine de l'évaluation des programmes politiques et/ou projets de développement au cours des cinq (05) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024)	[25]	<ul style="list-style-type: none"> • <i>-Pour les anciens cabinets/firmes</i> Avoir réalisé au moins deux (02) missions (à raison de 12,5 points par expérience approuvée) <ul style="list-style-type: none"> • <i>Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence</i> Disposer d'un chef de mission de niveau BAC+5 dans l'un des domaines suivant : Gestion des Ressources naturelles et de la Biodiversité ou en économie des ressources naturelles ou tout autre domaine jugé équivalent et ayant participé /réalisé au moins deux (02) missions (à raison de 12,5 points par expérience approuvée).	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Pour les anciens cabinets/firmes</i> Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) <ul style="list-style-type: none"> • <i>Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence</i> Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement

BON A LANCER
 DNCMP / DCMP / DCMT

<p>3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firmes dans l'étude de faisabilité des programmes ; politiques et/ou projets forestiers ou de valorisation des services écosystémiques au cours des cinq (05) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024).</p>	<p>[50]</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Pour les anciens cabinets/firmes</i> Avoir réalisé deux (02) missions (à raison de 25 points par expérience approuvée) • <i>Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence</i> Disposer d'un chef de mission de niveau BAC+5 dans l'un des domaines suivant : Gestion des Ressources naturelles et de la Biodiversité ou en économie des ressources naturelles ou tout autre domaine jugé équivalent et ayant participé /réalisé au moins deux (02) missions (à raison de 25 points par expérience approuvée). 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Pour les anciens cabinets/firmes</i> Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) • <i>Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence</i> Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement
<p>4. Organisation technique et managériale du cabinet/firme</p>	<p>[05]</p>	<p>Présentation du cabinet/firme : 2,5 points Organigramme du cabinet/firme : 2,5 points</p>	<p>Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme</p>
<p>5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission</p>	<p>[10]</p>	<p>- Liste du personnel (02 points) Chef de Mission: Titulaire d'un BAC+5 dans l'un des domaines suivant: Gestion des Ressources naturelles et de la Biodiversité ou en économie des ressources naturelles ou tout autre diplôme jugé équivalent; (8 points)</p>	<p>Liste du personnel et copie simple des diplômes</p>
<p>TOTAL</p>	<p>[100]</p>		

➤ Lot 3 : Etude de faisabilité du projet de promotion de l'économie bleue dans le domaine forestier permanent de l'Etat.

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec les études	[10]	Activité non inscrite au RCCM = 00 point Activité inscrite au RCCM = 10 points	Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine de l'évaluation des programmes politiques et /ou projets de développement au cours des cinq (05) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024)	[25]	<ul style="list-style-type: none"> • <i>-Pour les anciens cabinets/firmes</i> Avoir réalisé au moins deux (02) missions (à raison de 12,5 points par expérience approuvée) • <i>Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence</i> Disposer d'un chef de mission de niveau BAC+5 dans l'un des domaines suivants : Gestion des Ressources naturelles et de la Biodiversité ou en économie des ressources naturelles ou tout autre diplôme jugé équivalent et ayant participé /réalisé au moins deux (02) missions (à raison de 12,5 points par expérience approuvée). 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Pour les anciens cabinets/firmes</i> Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) • <i>Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence</i> Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement

<p>3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firmes dans l'étude de faisabilité des programmes ; politiques et /ou projets forestiers ou de valorisation des ressources aquatiques au cours des cinq (05) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024).</p>	<p>[50]</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Pour les anciens cabinets/firmes</i> Avoir réalisé deux (02) missions (à raison de 25 points par expérience approuvée) • <i>Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence</i> Disposer d'un personnel d'encadrement de niveau BAC+5 dans l'un des domaines suivant : Gestion des Ressources naturelles et de la Biodiversité ou en économie des ressources naturelles ou tout autre diplôme jugé équivalent, et ayant participé /réalisé au moins deux (02) missions d'évaluation (à raison de 25 points par expérience approuvée). 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Pour les anciens cabinets/firmes</i> Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) • <i>Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence</i> Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement
<p>4. Organisation technique et managériale du cabinet/firme</p>	<p>[05]</p>	<p>Présentation du cabinet/firme : 2,5 points ; Organigramme du cabinet/firme : 2,5 points</p>	<p>Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme</p>
<p>5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission</p>	<p>[10]</p>	<p>-Liste du personnel (02 points) -Chef de Mission: BAC+5 dans l'un des domaines suivants: Gestion des Ressources naturelles et de la Biodiversité ou en économie des ressources naturelles ou tout autre diplôme jugé équivalent (04 points)</p>	<p>Liste du personnel et copie simple des diplômes</p>

		<p>- Consultant(e) associé 1: BAC+4 au moins dans l'un des domaines clés à savoir: le développement communautaire la ou sociologie, ou tout autre diplôme jugé équivalent (4points);</p>	
TOTAL	[100]		

➤ **Lot 4 : Etude de faisabilité du Projet de verdissement des infrastructures en vue de la résilience aux effets des changements climatiques.**

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec les études	[10]	Activité non inscrite au RCCM = 00 point Activité inscrite au RCCM = 10 points	Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine de l'évaluation des programmes politiques et/ou projets de développement au cours des cinq (05) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024)	[25]	<ul style="list-style-type: none"> • <i>-Pour les anciens cabinets/firmes</i> Avoir réalisé au moins deux (02) missions (à raison de 12,5 points par expérience approuvée) • <i>Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence</i> Disposer d'un chef de mission de niveau BAC+5 dans l'un des domaines suivants : aménagement paysagiste, horticulture, foresterie ou tout autre diplôme jugé équivalent et ayant participé /réalisé au moins deux (02) missions (à raison de 12,5 points par expérience approuvée). 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Pour les anciens cabinets/firmes</i> Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) • <i>Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence</i> Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement

<p>3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firmes dans l'étude de faisabilité des programmes ; politiques et /ou projets d'aménagement et de verdissement des infrastructures au cours des cinq (05) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024).</p>	<p>[50]</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les anciens cabinets/firmes <p>Avoir réalisé deux (02) missions (à raison de 25 points par expérience approuvée)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence <p>Disposer d'un personnel d'encadrement de niveau BAC+5 dans l'un des domaines suivant : aménagement paysagiste, horticulture, foresterie ou tout autre diplôme jugé équivalent , et ayant participé /réalisé au moins deux (02) missions d'évaluation (à raison de 25 points par expérience approuvée).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les anciens cabinets/firmes <p>Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence <p>Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement</p>
<p>4. Organisation technique et managériale du cabinet/firme</p>	<p>[05]</p>	<p>Présentation du cabinet/firme : 2,5 points ;</p> <p>Organigramme du cabinet/firme : 2,5 points</p>	<p>Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme</p>
<p>5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission</p>	<p>[10]</p>	<p>-Liste du personnel (02 points)</p> <p>-Chef de Mission: BAC+5 dans l'un des domaines suivants: aménagement paysagiste, horticulture, foresterie ou tout autre diplôme jugé équivalent (04 points)</p> <p>- Consultant(e) associé 1: BAC+5 au moins en planification ou tout</p>	<p>Liste du personnel et copie simple des diplômes</p>

		autre diplôme jugé équivalent (4points);	
TOTAL	[100]		

La note minimale requise pour être présélectionné pour chacun des lots est de **65 points** et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieur à huit (08).

NB : L'autorité Contractante se réserve le droit de faire vérifier l'authenticité des documents produits par le soumissionnaire. En tout état de cause et en application des dispositions de l'article 122 du code marché publics, la fourniture délibérée d'informations ou de déclarations fausses ou mensongères, expose l'auteur aux sanctions prévues par la loi.

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

11- Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de **Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) du Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable (MCVT), Email : Prmp_mcvdd@cadredevie.bi 01 BP 3502 Bureau 103 Bâtiment EX DPP** et prendre connaissance des documents de présélection au secrétariat permanent des marchés publics : au secrétariat du premier responsable du MCVT Ex bâtiment de la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP), bureau 103 au 1^{er} étage de **08 heures 00 minute à 12 heures 30 minutes et de 14 heures 00 minute à 17 heures 30 minutes.**

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat et préciser, le cas échéant, le ou les lots pour lesquels ce dernier candidate.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du 07. Mai 2025. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics : **secrétariat permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics situé au 1^{er} étage de l'ex-bâtiment de la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP),**

bureau 103. Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par DHL. Ce dossier peut être téléchargé sur le site web : www.marches-publics.bj ou obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après : **secrétariat permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics situé au 1^{er} étage de l'ex bâtiment de la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP), bureau 103** au plus tard le *28.11.2025* à *10.00 min*. Le défaut de **présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire**. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés. Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : **Salle de réunion situé au 1^{er} étage du bâtiment EX-DPP ou tout autre lieu qui leur sera précisé au moment du dépôt** le même jour à *11h30 min*.....2025.

14. Les manifestations d'intérêt doivent être présentées et déposées par lot sous peine de rejet.

15. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou recepisé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les **cinq (05) jours ouvrables** avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les **cinq (05) jours ouvrables** de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de **trois (03) jours ouvrables** après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de **deux (02)** jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus **deux (02) jours ouvrables** pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics/structure déconcentrée pour ampliation.

Cotonou le, 05 - 05 - 2015

LA PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS



Michel Kouessi YACOBI

II. CANEVAS DE RAPPORT D'EVALUATION DES MANIFESTATIONS D'INTERET

(A utiliser uniquement pour les cabinets/firmes)

Introduction

Cette partie a pour objet de faciliter la communication des résultats de l'évaluation des manifestations d'intérêt. Il appartient à l'autorité contractante d'analyser les candidatures reçues et d'en faire un classement par ordre de mérite. Un rapport de cette analyse doit être soumis pour examen à l'organe de contrôle des marchés publics compétent ou au partenaire technique et financier, le cas échéant. La commission/comité d'ouverture et d'évaluation des offres doit passer en revue les critères figurant dans l'avis à manifestation d'intérêt, et expliquer pourquoi les candidats classés en tête sont les plus qualifiés pour réaliser les prestations.

Les tableaux 1 à 4 doivent obligatoirement accompagner le rapport, mais des ajustements peuvent y être apportés en fonction des spécifications du dossier de présélection.

Une liste récapitulative des éléments constitutifs du rapport de l'évaluation figure au tableau 4.

Tableau 1. Identification de la procédure

Nom et adresse de l'autorité contractante	
Nom du projet (si requis)	
Référence SIGMAP du marché	
Numéro (d'identification) de l'avis	
Description des prestations	
Coût estimatif	
Source de financement	
Contrôle a priori	Oui _____
Organe de contrôle compétent	CCMP

BOVA LANCER
 CCMP / DCMP / MCVT

Tableau 2. Processus de présélection

<p>Plan de passation des marchés publics (PPMP)</p> <p>a) date de publication initiale</p> <p>b) dernière mise à jour</p>	<hr/> <hr/>
<p>Avis à manifestation d'intérêt</p> <p>(a) Quotidien de service public, Journal des marchés publics, Portail web des marchés publics</p> <p>(b) Date de publication</p> <p>(c) Voie d'affichage</p> <p>(d) Publication par l'UEMOA (le cas échéant)</p> <p>(e) Date de publication (le cas échéant)</p> <p>(f) Publication à grande diffusion internationale (le cas échéant)</p> <p>(g) Date de publication</p>	<hr/> <hr/> <hr/> <p>Oui _____ Non _____</p> <hr/> <p>Oui ____ [<i>insérer le nom</i>] Non _____</p> <hr/>
<p>Date limite de présentation des candidatures</p>	<hr/>
<p>Nombre de candidatures soumises</p>	<hr/>

Tableau 3 : Evaluation des candidatures (application des critères)

(A utiliser uniquement pour le recrutement d'un cabinet ou d'une firme)

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous critères d'évaluation et note	[Nom du Candidat N°]	Notation sur barème relatif aux sous-critères ou Explications
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	[10]		[Information fournie par le candidat]	
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des... [insérer le nombre d'années entre 5 et 10] dernières années	[25]		[Information fournie par le candidat]	
3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des... [insérer le nombre d'années entre 5 et 10] dernières années	[50]		[Information fournie par le candidat]	
4. Organisation technique et managériale du cabinet/firme	[05]		[Information fournie par le candidat]	
5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	[10]		[Information fournie par le candidat]	
TOTAL	[100]			

NB : La note minimale requise pour être présélectionné est 65 points et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieur à huit (08).

La liste restreinte doit comporter au moins deux (02) consultants nationaux, dès lors qu'ils répondent aux critères de sélection requis.

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

**BOULEVARD LANGEVIN
DIX-HEURES D'IMPACT**

Tableau 4. Classement des candidats

1. Candidats présélectionnés

- 1) _____
- 2) _____
- 3) _____
- 4) _____
- 5) _____
- 6) _____
- 7) _____
- 8) _____

BON A TRAVERSER
D'UN PAYS A UN AUTRE

2. Candidats non présélectionnés

- 9) _____
- 10) _____
- 11) _____

etc.

III. MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

[insérer Nom du Candidat]

[insérer Lieu et date]

Objet : Manifestation d'intérêt pour *[indiquer nature de la prestation]*

A

Monsieur le *[indiquer titre du représentant de l'Autorité Contractante/structure déconcentrée]*

Monsieur le *[indiquer Titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*,

Après avoir examiné le dossier de présélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour la *[indiquer nature de la prestation]*.

Notre dossier de candidature comprend :

- 1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;
- 2) la note de présentation du cabinet/firme accompagnée de l'organigramme ;
- 3) le registre de commerce/les statuts ;
- 4) les preuves des expériences du cabinet/firme *[copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)]*¹ ;
- 5) la liste du personnel professionnel à affecter à la mission appuyée de la copie simple des diplômes etc.² ;

Veuillez agréer, Monsieur le *[indiquer le titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*, l'assurance de notre considération distinguée.

(Signature et cachet du responsable/représentant habilité du cabinet/firme)

¹ Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence, preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement

² Les exigences des points 4 et 5 ne sont pas applicables pour la constitution des bases de données des demandes de cotation

TERMES DE REFERENCES

Etude de faisabilité du Projet de renforcement durable des capacités des unités opérationnelles de la DGEFC dans le contexte sécuritaire**1. Contexte et Justification**

Outre les défis environnementaux majeurs (déforestation, la dégradation des terres et la perte de biodiversité), le Bénin fait face à l'extrémisme violent et le terrorisme, qui menacent non seulement la sécurité des populations mais aussi la gestion durable des ressources forestières en l'occurrence ses deux parcs nationaux (Pendjari et W) et les autres massifs forestiers classés. Dans ce contexte, les menaces sécuritaires, en particulier celles qui affectent les unités opérationnelles de la Direction Générale des Eaux, Forêt et Chasse (DGEFC), sont variées et complexes.

i) **Terrorisme et Extrémisme Violent** : la partie du pays abritant d'importantes écosystèmes forestiers (les 2 parcs nationaux, les massifs classés de la Sota-Goungoun-Goroubi, Alibori supérieur, Kouandé-Mékrou, Trois rivières, Ouémé Bénou, Ouémé Supérieur, N'dali, Sakarou, Naano, est confrontée à une menace croissante d'extrémisme violent, surtout dans les régions frontalières avec le Burkina Faso, le Niger et le Nigeria, où des groupes terroristes opèrent. Ces menaces ont conduit à une augmentation des attaques contre les forces de défense et de sécurité et la population civile installées dans et autour des massifs forestiers, créant un climat d'insécurité qui complique la gestion des ressources naturelles

ii) **Criminalité Environnementale** : les activités illégales telles que le braconnage, la pêche illégale, l'exploitation forestière et les défrichements illégaux, et le trafic d'espèces protégées menacent non seulement la biodiversité mais aussi la sécurité des installations et agents de la DGEFC. Ces activités sont souvent liées à des réseaux criminels organisés qui exploitent l'instabilité régionale.

iii) **Conflits entre Populations et Faune** : les conflits entre agriculteurs et éleveurs d'une part et entre structures de co-gestion des forêts et éleveurs d'autre part ainsi que ceux impliquant la faune sauvage, exacerbent les tensions sociales dans certaines régions. Ces conflits peuvent être aggravés par l'insécurité ambiante, rendant difficile la gestion pacifique des ressources naturelles.

iv) **Impact du Changement Climatique** : les effets du changement climatique aggravent les défis de conservation de la biodiversité et sécuritaires en augmentant la compétition pour les ressources naturelles (eau, terres agricoles), ce qui peut entraîner des conflits supplémentaires entre différentes communautés

A ces menaces s'ajoutent des dysfonctionnements des services forestiers que sont

v) **Porosité des massifs forestiers** : la prolifération d'armes légères et de munitions, souvent acquises par des groupes terroristes, représente un risque majeur. Le trafic transfrontalier d'armes est facilité par des forêts poreuses, augmentant la capacité des groupes criminels à s'organiser et à mener des actions violentes.

vi) **Insuffisance de Ressources et Capacités** : les unités opérationnelles de la DGEFC manquent souvent de ressources humaines, matérielles et financières pour faire face à ces

menaces. L'insuffisance de moyens limite leur capacité à patrouiller efficacement et à répondre aux incidents de sécurité et aux exigences de production, de surveillance et de conservation forestières.

vii) **Insuffisance et dégradation des Infrastructures** : les infrastructures des unités forestières sont insuffisantes, inappropriées face aux menaces et mal entretenues. La dégradation des infrastructures routières et d'accès dans les zones protégées complique les opérations de surveillance et de lutte contre les activités illégales. Cela rend également difficile l'accès aux zones touchées par l'insécurité et l'exploitation illégale et braconnage

viii) **Insuffisance des programmes de formation** : Bien que des initiatives de formation aient été mises en place pour les différents stages continues à l'École Nationale des Eaux, forêts et chasse, ces programmes restent sporadiques et ne couvrent pas tous les besoins en formation du personnel. Les modules proposés doivent être élargis pour inclure des sujets critiques tels que la gestion des conflits liés aux ressources naturelles, la sécurité environnementale, et les techniques modernes de conservation et de surveillance. Les agents manquent souvent de compétences techniques spécifiques nécessaires pour faire face aux défis contemporains, tels que le changement climatique, l'extrémisme violent, et le trafic illégal de ressources naturelles. Un renforcement des capacités techniques est essentiel pour améliorer l'efficacité opérationnelle. Des programmes réguliers de mise à jour des compétences devraient être instaurés pour garantir que le personnel soit toujours bien préparé. Il serait bénéfique d'établir des partenariats avec des universités et des instituts spécialisés pour développer des programmes de formation adaptés aux besoins spécifiques du secteur forestier et environnemental au Bénin

ix) **Recrutement Insuffisant** : les concours récents pour le recrutement de fonctionnaires dans les domaines des eaux, forêts et chasse vise à renforcer les effectifs, mais il ne résout pas entièrement le problème des compétences. Les nouvelles recrues doivent également bénéficier d'une formation adéquate dès leur intégration pour assurer leur efficacité.

x) **Manque de Sensibilisation aux Enjeux Actuels** : les agents doivent être sensibilisés aux enjeux contemporains tels que l'extrémisme violent et son impact sur la gestion des ressources naturelles. Une formation ciblée sur ces sujets est nécessaire pour préparer le personnel à réagir efficacement face à ces menaces.

En définitive, pour que la DGEFC puisse relever efficacement les défis liés à la gestion durable des ressources naturelles, il est crucial d'adopter une approche intégrée pour renforcer les capacités des unités opérationnelles de la Direction Générale des Eaux, Forêt et Chasse (DGEFC).

2. Objectifs

2.1 Objectif Général

L'objectif général de cette étude est d'étudier la faisabilité de Projet d'un projet visant à renforcer durablement les capacités des unités opérationnelles de la DGEFC afin qu'elles puissent mieux gérer les impacts de l'extrémisme violent et du terrorisme sur les ressources naturelles et les communautés locales.

2.2 Objectifs Spécifiques et mandats

L'étude vise spécifiquement à

- a. **Analyser les besoins en formation** : identifier les compétences et formations nécessaires pour le personnel de la DGEFC afin d'améliorer leur efficacité face aux menaces sécuritaires. Il s'agit spécifiquement de:
 - **identifier des Lacunes** : Une évaluation systématique des compétences actuelles du personnel doit être réalisée pour identifier les domaines où des améliorations sont nécessaires. Cela inclut des compétences techniques en gestion forestière, conservation de la biodiversité, et surveillance environnementale.
 - proposer des formations aux techniques spécialisées : les agents doivent recevoir une formation sur les meilleures pratiques en matière de gestion durable des forêts, y compris le reboisement, la lutte contre la déforestation, et la conservation de la biodiversité, l'utilisation d'outils modernes de surveillance (drones, systèmes d'information géographique) pour améliorer le suivi des ressources naturelles et détecter les activités illégales.

- b. **Évaluer les infrastructures existantes** : Examiner l'état actuel des infrastructures et des ressources matérielles disponibles pour soutenir les activités de la DGEFC. Il s'agit de:
 - **Bureaux et espaces de travail** : Vérifier l'état des bureaux, des salles de réunion et des espaces de travail. Une infrastructure adéquate est essentielle pour le bon fonctionnement des équipes.
 - **Équipements Techniques** : Évaluer la disponibilité et l'état des équipements techniques nécessaires pour la surveillance et la gestion des ressources naturelles, tels que les ordinateurs, les dispositifs GPS, et les outils de communication, matériels de bivouac en forêt.
 - **Véhicules Utilisés** : Analyser la flotte de véhicules disponibles pour les patrouilles sur le terrain. Les véhicules doivent être adaptés aux conditions locales pour assurer une mobilité efficace.
 - **Accès aux Zones Sensibles** : Évaluer l'état des routes et des chemins d'accès aux zones protégées. Des infrastructures routières en bon état sont essentielles pour permettre un accès rapide et efficace aux sites d'intervention.
 - **Base de Données** : Examiner les systèmes d'information en place pour la gestion des données relatives aux ressources forestières et faunique tant terrestres et aquatiques. Un système efficace permet une meilleure collecte, analyse et diffusion des données.
 - **Technologies de Surveillance** : Évaluer l'utilisation de technologies modernes (comme les drones ou les caméras de surveillance) pour le suivi des activités illégales et la conservation des ressources.

- **Programmes de Formation Existants** : Analyser l'efficacité des programmes de formation en place pour le personnel sur l'utilisation des infrastructures et équipements. Des formations adaptées sont nécessaires pour maximiser l'utilisation des ressources disponibles.
- **Compétences Techniques** : Identifier les lacunes en matière de compétences techniques qui pourraient limiter l'utilisation efficace des infrastructures existantes.
- **Collaboration avec d'autres Institutions** : Évaluer les partenariats existants avec d'autres agences gouvernementales, ONG ou institutions internationales qui pourraient soutenir le renforcement des infrastructures.
- **Soutien et mécanisme financiers** : Identifier les sources potentielles de financement pour améliorer les infrastructures, que ce soit par le biais d'organisations internationales ou de programmes gouvernementaux.

c. Proposer un cadre stratégique : Pour renforcer durablement les capacités des unités opérationnelles de la Direction Générale des Eaux, Forêt et Chasse (DGEFC) au Bénin face à l'extrémisme violent et au terrorisme, un cadre stratégique structuré autour de plusieurs axes prioritaires est nécessaire. Ce cadre doit s'articuler autour des objectifs de gestion durable des ressources naturelles tout en garantissant la sécurité des agents et des communautés locales. Il s'agit de

- **proposer une vision stratégique** pour faire du Bénin un pays résilient aux menaces sécuritaires, avec une gestion durable des ressources naturelles, garantissant la sécurité environnementale et le bien-être des populations.
- **proposer une structuration du projet en composantes** dans le but de créer un environnement propice à la gestion durable des ressources naturelles tout en garantissant la sécurité face aux menaces croissantes d'extrémisme violent et de terrorisme. En renforçant les capacités institutionnelles, en améliorant la coordination entre acteurs, et en impliquant activement les communautés locales, le Bénin pourra mieux répondre aux défis environnementaux et sécuritaires

d. Identifier les partenaires potentiels : plusieurs partenaires potentiels peuvent être mobilisés pour soutenir les efforts en matière de gestion durable des ressources naturelles et de lutte contre l'extrémisme violent. Il s'agit d'échanger et de solliciter les partenaires que sont

- **FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture)** : La FAO soutient les initiatives de gestion durable des ressources naturelles et pourrait apporter une expertise technique ainsi que des financements à travers son Programme de Coopération Technique
- **PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement)** : Le PNUD est engagé dans divers programmes de développement durable au Bénin et peut

fournir un soutien technique et financier pour renforcer les capacités institutionnelles.

- **UNCCD (Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification) :** Cette organisation peut aider à mobiliser des ressources pour lutter contre la dégradation des terres et promouvoir la résilience face aux changements climatiques
- **Banque Mondiale :** Elle finance divers projets liés à l'environnement et au développement durable. La Banque Mondiale pourrait être un partenaire clé pour le financement d'initiatives visant à renforcer les capacités de la DGEFC.
- **Fonds Vert pour le Climat :** Ce fonds finance des projets qui visent à lutter contre le changement climatique. Le Bénin peut solliciter ce fonds pour soutenir ses efforts en matière d'adaptation et de mitigation
- **Coopération Allemande (GIZ) :** La GIZ soutient divers projets environnementaux au Bénin, notamment ceux liés à la gestion durable des terres et à la biodiversité. Elle peut apporter un soutien technique et financier.
- **Ambassades et agences de coopération :** Plusieurs pays ont des programmes d'assistance au développement qui pourraient inclure le soutien à la gestion environnementale au Bénin.
- **Entreprises locales engagées dans la durabilité :** Les entreprises qui investissent dans la durabilité environnementale peuvent être impliquées dans des partenariats public-privé pour financer ou mettre en œuvre des initiatives.
- **Universités et centres de recherche :** Collaborer avec des institutions académiques pour mener des recherches sur les meilleures pratiques en matière de gestion durable, ainsi que pour former le personnel de la DGEFC.

e. Une note conceptuelle et d'identification de Projet comprenant :

- tous les éléments améliorés de l'état des lieux ;
- les cibles et indicateurs du projet ;
- le budget prévisionnel du projet ;
- l'arrangement institutionnel proposé pour la gestion du projet.

3. Méthodologie

Une méthodologie structurée basé sur les meilleures pratiques et les expériences antérieures est essentielle. Elle doit comprendre :

- **Revue Documentaire :** Analyser les documents existants relatifs aux menaces sécuritaires, à la gestion des ressources naturelles, et aux capacités institutionnelles.

- **Enquêtes et Interviews** : Mener des enquêtes auprès du personnel de la DGEFC et d'autres parties prenantes pour recueillir des données sur leurs perceptions et besoins.
- **Ateliers Participatifs** : Organiser des ateliers avec les acteurs concernés pour discuter des résultats préliminaires et valider les recommandations.
- **Analyse SWOT** : Réaliser une analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités, menaces) pour évaluer le contexte actuel de la DGEFC.

4. Livrables attendus

a. Un rapport détaillé présentant :

- La théorie du changement souhaité
- Les résultats de l'analyse des besoins en formation.
- L'évaluation des infrastructures existantes.
- Le cadre stratégique proposé avec un plan d'action.
- Une liste de partenaires potentiels avec leurs rôles respectifs.

b. Une présentation orale des résultats aux parties prenantes clés.

c. Le document du projet validé par les parties prenantes

d. la note conceptuelle et d'identification de Projet

5. Calendrier Prévisionnel

- Lancement de l'étude : mars 2025
- Phase de collecte de données : mars -juin 2025
- Analyse et rédaction du rapport : juillet-août
- Présentation finale : septembre 2025

6. Profils recherchés

Pour cette étude, les qualifications académiques suivantes sont requises pour les consultants :

i. Diplômes Universitaires :

- Un (01) chef de mission, titulaire de Master (BAC+5) en Sciences Environnementales, Gestion des Ressources Naturelles, Développement Durable, ou un domaine connexe. Un doctorat serait un atout supplémentaire.
- Un (01) planificateur, Diplôme en Gestion de Projet, Administration des Affaires, ou domaine connexe : Un niveau minimum de Bac +3 est généralement requis, avec une préférence pour un master dans un domaine pertinent.

ii. Formation Spécialisée :

- Le chef de mission doit disposer Diplômes ou certificats en gestion de projet, évaluation environnementale, ou sécurité environnementale. Cela inclut des formations sur la gestion des conflits et la prévention de l'extrémisme violent.

- Le planificateur doit disposer des certifications telles que PMP (Project Management Professional) ou PRINCE2 peuvent être un atout
- iii. **Connaissance des Politiques et Régulations:** familiarité avec les politiques environnementales nationales et internationales, ainsi que les normes de gestion durable des ressources naturelles.
 - iv. **Compétences en Recherche et Analyse:** Formation en méthodologies de recherche qualitative et quantitative, ainsi que dans l'utilisation d'outils d'analyse de données (ex. : logiciels statistiques comme SPSS ou R).
 - v. **Langues :** Maîtrise du français est essentielle pour la communication avec les parties prenantes locales. La connaissance de l'anglais est un atout pour interagir avec des partenaires internationaux.

7. Budget Prévisionnel

Le budget de cette étude, inclue les coûts liés à la mobilisation de consultants, les ateliers participatifs et les déplacements et logistique.

- **Honoraires :** 17 500 USD réparti comme suit
 - **Chef de Mission (1) :** 10 000 USD (pour une durée de 3 mois à raison de 3 333 USD par mois);
 - **Planificateur (1) :** 7 500 USD (pour une durée de 3 mois à raison de 2 500 USD par mois)
- **Ateliers participatifs :** 6 000 USD comprenant comme suit
 - **Coût par atelier :** 1 500 USD
 - **Nombre d'ateliers :** 4
- **Déplacements et logistique des consultants:** 6 500 USD réparti comme suit
 - Transport local (voiture, essence) : 2 000 USD
 - Hébergement (pour les ateliers et déplacements) : 3 000 USD
 - Restauration (repas durant les ateliers et déplacements) : 1 500 USD

Total budget prévisionnel : 30 000 USD

8. Suivi et Évaluation

Un mécanisme sera mis en place pour suivre l'avancement de l'étude et évaluer son impact sur le renforcement des capacités au sein de la DGEFC. Ces TDR visent à garantir que l'étude soit menée de manière systématique et participative, en intégrant toutes les parties prenantes concernées pour assurer une approche holistique face aux défis posés par l'extrémisme violent et le terrorisme au Bénin.

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. This is essential for ensuring the integrity of the financial statements and for providing a clear audit trail.

2. The second part of the document outlines the various methods used to collect and analyze data. These methods include direct observation, interviews, and the use of statistical techniques. Each method has its own strengths and limitations, and it is important to choose the most appropriate one for the specific research objectives.

3. The third part of the document describes the process of data analysis. This involves identifying patterns, testing hypotheses, and drawing conclusions based on the results. It is a complex task that requires a high level of skill and attention to detail.

4. The final part of the document discusses the importance of reporting the results of the research. This involves writing a clear and concise report that summarizes the findings and provides a basis for further research. It is also important to ensure that the report is accessible to a wide range of stakeholders.